

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 04 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de conseillers représentés : 4
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 33

L'an deux mille vingt six, le quatre mai deux mille vingt six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 28/04/2026, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Maire.

Présents : MONIOT-BEAUMONT Sylvain, GAUBERT Christelle, CAILLAUD Martial, CAILLONNEAU Pauline, VIGIER Nicolas, MANDON Sophie, ETIENNE Loïc, DRUGEON Charles, OUDET Catherine, SAMOUR Stéphanie, GONTARD Stéphane, CITEAU Stéphane, DESSUS Guy, CANNELLE Sébastien, BRIAND Anne-Sophie, ROBERT Céline, LIEVRE Julien, FURNON Tamia, BESSEAU Cédric, ERIAU Anne-Lise, COUTAND Louise, BRUNET Laëtitia, MORIN Maxime, BARRAUD Jean-Pierre, PROUTEAU Stéphane, DENIS-LUTARD Stéphane, ONILLON Mickaël, PRUVOST Lynda, LE BRUSQUET Isabelle,

Absents donnant pouvoir : BRAUD Corinne a donné pouvoir à Christelle GAUBERT, LE NORMAND Thierry a donné pouvoir à Loïc ETIENNE, EDOUARD Nicole a donné pouvoir à Stéphane PROUTEAU, GOUPIL Roselyne a donné pouvoir à Lynda PRUVOST,

Absents excusés : 0

Absents : 0

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Christelle GAUBERT a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D04052026_10 : Agence de services aux collectivités locales de Vendée - désignation des représentants

Monsieur le Maire expose :

L'Agence de services aux collectivités locales de Vendée peut intervenir pour :

- La réalisation d'opération d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme,
- La réalisation d'opération de construction (bâtiments, voiries...),
- Et de toute autre activité d'intérêt général permettant d'accompagner les collectivités dans le domaine de leur politique de développement économique, touristique et immobilière.

La commune des Achards est actionnaire de l'ASCLV.

Elle est représentée par :

- Un membre du conseil municipal afin de représenter la commune Des Achards au sein de l'Assemblée Générale de la SAPL et un suppléant
- Un membre du conseil municipal afin de représenter la commune Des Achards au sein de l'Assemblée Spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'Administration de la SAPL.

Ces deux représentations peuvent être effectuées par un même élu.

Les conseillers municipaux suivants sont candidats :

CANDIDAT TITULAIRE	CANDIDAT SUPPLEANT
1- BARRAUD Jean-Pierre 2- DESSUS Guy	1-

Monsieur le Maire propose de voter au Conseil municipal pour la désignation du représentant titulaire de la Commune à main levée :

CANDIDAT TITULAIRE	POUR
BARRAUD Jean-Pierre	8
DESSUS Guy	25

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (8 contre - 0 abstention - 25 pour) :

- **DE DESIGNER** les représentants suivants à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée (ASCLV) au sein de l'Assemblée Générale de la SAPL et au sein de l'Assemblée Spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'Administration de la SAPL :

REPRESENTANT TITULAIRE	REPRESENTANT SUPPLEANT
1- DESSUS Guy	1- BARRAUD Jean-Pierre

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, Sylvain MONIOT-BEAUMONT ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La secrétaire de Séance,

Christelle GAUBERT,




Le Maire,

Sylvain MONIOT-BEAUMONT




Fait et délibéré à Les Achards,
Les jours, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 07/05/2026
Au registre